



LA LETTRE DU CIBE

Editorial

Demain, le baril à 100 euros ?

D'après l'enquête réalisée par le CIBE fin 2010 à l'échelle nationale, 20 à 25 réseaux de chaleur au bois d'une puissance supérieure à 1 MW sont construits chaque année.

On est tenté de se demander pourquoi aussi peu, alors que le Fonds Chaleur apporte aux maîtres d'ouvrage ou à leurs opérateurs des moyens financiers significatifs.

Aujourd'hui, un projet typique de réseau de chaleur de taille moyenne (12 000 MWh distribués) est « sorti aux forceps », avec une rentabilité pour l'opérateur énergétique de l'ordre de 7 à 8 % après impôt, un prix du bois de 50 € par tonne (ce qui rémunère mal le forestier) et une décote pour l'utilisateur qui dépasse rarement 5 % par rapport à sa référence gaz. Et ce, avec des aides publiques qui atteignent parfois 50 % du coût total des travaux.

À un horizon pas trop éloigné, on pourrait approcher et même dépasser le seuil des 100 euros par baril si trois conditions étaient réunies, par exemple :

- une remontée du baril à 110 \$ et au-delà ;
- une dépréciation de l'euro avec une parité €/ \$ autour de 1,2 (mais on n'en prend pas la direction pour l'instant) ;
- une écotaxe sur l'énergie primaire autour de 30 € par tonne de CO₂ (ce n'est plus d'actualité).

Un baril à 100 €, par rapport à la situation 2010, représente une augmentation très forte du coût de l'énergie primaire (40 %), mais une hausse plus modérée (17 %) de celui de la chaleur gaz sortie chaudière. La réévaluation du coût de la chaleur gaz de référence (150 000 € pour le projet cité plus haut) donnerait certes des marges de manœuvre aux acteurs d'un projet de réseau de chaleur au bois, mais encore étroites cependant.

On peut en effet s'attendre, vu l'augmentation du nombre de projets dans un tel contexte, à une baisse des aides publiques. La remontée du niveau de la référence en coût global pourrait autoriser une amélioration de la rentabilité des investissements pour l'opérateur (1 % de TRI en plus) et une augmentation du prix du combustible bois de l'ordre de 10 %.

Resterait à définir la décote exigée par les futurs usagers pour se raccorder au réseau de chaleur :

- du même ordre de grandeur qu'actuellement (5 %), en considérant que le réseau garantit une meilleure stabilité du prix de l'énergie thermique sur le long terme ?
- supérieure en valeur absolue (mais aussi en pourcentage), pour compenser en partie l'augmentation qu'ils auraient de toute façon à assumer, notamment dans le logement social concerné au premier chef par ce type de projet ?

Comme on le voit, les arbitrages seraient un peu plus faciles qu'actuellement. Toutefois, ce nouveau contexte énergétique (que la plupart des décideurs, des médias et la majorité de l'opinion publique considéreront inévitablement comme un séisme économique-politique !) serait plus favorable à l'émergence des réseaux bois, mais ne permettrait pas de s'affranchir des aides publiques à l'investissement. Seul un bouleversement complet de notre fiscalité avec une sur-fiscalisation de l'énergie, des matières premières, des pollutions... et en contrepartie une défiscalisation drastique du travail (l'abaissement des charges sociales notamment) autoriserait une suppression totale des aides publiques. Cela supposerait une écotaxe très élevée comme en Suède (plus de 100 € par tonne de CO₂).

Si le (la) responsable politique qui réalisera cette révolution fiscale (à terme incontournable) se manifeste, nous sommes évidemment prêts à le (la) rencontrer. Nous lui expliquerons par le menu pourquoi (entre autres aspects positifs) la fin d'un modèle de développement où les matières premières importées s'achètent (taient ?) à prix cassés est l'unique façon de faire décoller durablement la filière bois-énergie qui cumule le handicap d'être à la fois « labour intensive » dans sa partie amont et « capital intensive » à l'aval, pour reprendre la terminologie des économistes anglo-saxons.

Serge DEFAYE
Président du CIBE



Actualités

Salon Bois-Energie à Besançon du 24 au 27 mars

La 12^{ème} édition du Salon Bois-Energie aura lieu du 24 au 27 mars 2011 à Besançon (Doubs). Plus de 300 exposants et sociétés représentées, venus de 20 pays, proposeront leurs gammes complètes de solutions et de services bois-énergie.



Concertation Fonds Chaleur renouvelable

Comme annoncé en décembre 2010 par Jean-Christophe POUET, chef du service bioressources de l'ADEME, un processus régulier de concertation avec les professionnels des filières thermiques EnR a été engagé. Une première réunion s'est tenue le 12 février dernier. Représenté par son Président, Serge DEFAYE, le CIBE a complété les remarques déjà formalisées (note de novembre 2010) en attirant l'attention de l'ADEME sur plusieurs points visant, d'une part, à garder au dispositif Fonds Chaleur toute son efficacité et, d'autre part, à garantir une répartition équitable des aides entre différentes catégories de bénéficiaires. En particulier, le CIBE souhaite que soit écartée la procédure d'appels à projets au niveau régional, lorsque le dossier soumis à instruction a déjà fait l'objet d'une mise en concurrence et donc d'une optimisation technico-économique (marché public, DSP...).

Baromètre des énergies renouvelables électriques

Observ'ER vient de publier le « baromètre des énergies renouvelables électriques ». Cet ouvrage réunit un ensemble d'indicateurs énergétiques, socio-économiques et industriels qui, regroupés et analysés, présentent une photographie hexagonale précise des filières : éolien, photovoltaïque, hydraulique, biomasse solide, biogaz et incinération de déchets, mais également géothermie, héliothermodynamique et énergies marines.

Nouvel arrêté tarifaire pour l'achat d'électricité produite à partir de biomasse

Le nouvel arrêté tarifaire, en date du 27 janvier 2011, apporte trois modifications majeures par rapport au précédent, qui n'aura vécu que treize mois :

- une baisse du tarif d'achat (base + prime) de 3,6 % ;
- la possibilité pour les scieries de bénéficier de la prime dès 1 MWé, le cas général restant à 5 MWé ;
- la définition de valeurs limites d'émission de poussières.

L'introduction du seuil de 2 MWé dans la loi NOME reste donc pour l'instant sans effet pratique.

[Télécharger](#)

Arrêté tarifaire

Activités et vie du CIBE

Adhésions

Le bulletin 2011 est en ligne. Il permet aux membres de l'association de renouveler leur adhésion et aux nouveaux membres de rejoindre l'association. L'adhésion permet notamment de bénéficier des résultats des travaux des commissions via l'espace privé « adhérent » du site internet, d'assister aux plénières et de bénéficier d'une réduction sur les frais d'inscription au colloque annuel. La liste des adhérents est régulièrement mise à jour sur le site. Les cotisations doivent être versées avant l'assemblée générale (prévue le 8 juin prochain, à Paris) pour pouvoir y prendre part.

[Télécharger](#)

Bulletin d'adhésion

Agenda

24 au 27 mars 2011 - Présence au Salon Bois-Energie à Besançon

Le CIBE tiendra un stand dédié au réseau des animateurs régionaux et départementaux des programmes bois-énergie : il permettra aux visiteurs d'apprécier le dynamisme de la filière et de trouver toutes les informations et contacts nécessaires au lancement et à la conduite d'un projet (et aussi de s'informer sur les travaux du CIBE).

Par ailleurs, l'association propose, le jeudi 24 mars de 10h à 13h, un séminaire sur le thème « le réseau de chaleur : un vecteur de développement du bois-énergie ».

[Télécharger](#)

Programme séminaire

14 avril 2011 - Réunion plénière du CIBE

Une réunion plénière des adhérents du CIBE se tiendra le 14 avril 2011 à 14h30 à Paris. Au programme :

- mutualisation de la maîtrise d'ouvrage ; ce premier thème sera introduit et animé par Serge DEFAYE, et sera suivi d'un débat entre des représentants de la FNCCR, de la fédération des EPL, de l'ANROC, et nos adhérents présents dans la salle ;
- travaux sur la définition d'une situation de référence normative (pour comparer, en coût global de la chaleur, une situation bois-énergie par rapport à une « référence » utilisant les énergies fossiles) présentés par Eddie CHINAL, co-président de la commission MOP ;
- travaux de la commission APR : classification professionnelle des combustibles, itinéraires technico-économiques de production et d'approvisionnement, mise en place d'une enquête renouée sur le suivi des prix des combustibles (avec le CEEB), présentés par Rémi GROVEL, secrétaire / animateur de la commission APR ;
- questions d'actualité.

17 mai 2011 - Journée technique réseaux de chaleur à Niort (Deux-Sèvres)

En partenariat avec les acteurs régionaux (AREC, ADEME...), le CIBE poursuit en région Poitou-Charentes son cycle de journées techniques consacré au « réseau de chaleur : un vecteur de développement du bois-énergie » principalement à destination des collectivités et de leurs partenaires. Des visites de réseaux de chaleur en fonctionnement seront organisées l'après-midi, ainsi que du CERIC, laboratoire de recherche appliquée en évacuation de fumées. Réservez la date (programme et formulaire d'inscription disponible prochainement).



Activités et vie du CIBE

Agenda (suite)

28 septembre 2011 - Colloque du CIBE

Le colloque annuel du CIBE se tiendra à Paris le 28 septembre 2011 (attention : la date a changé, ce n'est plus le 29 septembre comme l'indiquait la Lettre du CIBE n°7) et aura pour thème « montée en puissance du bois-énergie : enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs ». Un programme de visites d'installations en Ile-de-France sera prévu la veille.

Télécharger

Programme colloque

Calendrier des réunions 2011

Le calendrier complet des réunions est en ligne dans l'espace adhérents. Ce calendrier est sujet à des mises à jour régulières. Il faut rappeler que la participation aux réunions des commissions est réservée aux membres dûment inscrits au préalable auprès des secrétaires / animateurs des commissions concernées.

Obligation d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse

Le CIBE a adressé, en association avec la FEDENE, un courrier à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement) demandant un arrêté modificatif permettant d'abaisser le seuil de 5 MWh qui apparaît dans l'arrêté du 27 janvier 2011 et de le porter à 2 MWh afin de respecter l'esprit de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 (dite loi NOME).

Enquête test sur le prix du bois-énergie au MWh rendu sur site (MAAPRAT / SSP)

Poursuivant la mise en place de l'enquête statistique sur les prix des bois ronds (bois d'œuvre et bois d'industrie), le service statistique (SSP) du Ministère de l'agriculture va finalement lancer une enquête complémentaire sur le prix du bois-énergie. Malgré les réticences réitérées du CIBE lors des réunions du comité des utilisateurs, un questionnaire portant sur des prix au MWh rendu usine est actuellement en test auprès des structures de production de chaleur (exploitants chauffagistes) et d'autres industries. Le CIBE est en désaccord, non pas sur le principe, mais sur la méthode proposée par cette nouvelle enquête qui confond des matières brutes entrée sur site et des combustibles préparés entrée chaudière. En effet, celle-ci viendrait se surajouter à l'enquête prix du bois-énergie départ menée par les professionnels (dans le cadre du conventionnement CEEB-INSEE) et soutenue par le CIBE, ce qui pourrait être source de confusions fâcheuses, en particulier à cause de l'apparente similarité de la liste des produits dans les deux enquêtes. Le CIBE compte poursuivre le dialogue pour faire évoluer favorablement cette situation.

Projet pilote de mobilisation des bois en Auvergne (PPMBA)

Suite au Grenelle et au discours d'Urmatt, l'ADEME et le MAAPRAT ont lancé un projet pilote de mobilisation de la ressource forestière. Cette expérimentation consiste à réunir, sur un territoire donné, les conditions d'une mobilisation efficace de la ressource dans le respect des exigences d'une gestion forestière durable, pour l'ensemble des usages du bois. L'étude de faisabilité réalisée par le FCBA a permis de proposer les modalités opérationnelles de l'opération, d'une durée de 3 ans, et d'aboutir au choix de la région Auvergne. Le CIBE a assisté aux deux premières réunions (janvier et février 2011), pilotées par la DRAAF Auvergne. 27 propositions de projets ont ainsi été examinées lors de la dernière réunion selon 4 axes : moyens de mobilisation, animation filière-propriétaire, outils communs, communication. A suivre (en commission APR).

Formations Atlanbois - CIBE

Atlanbois organise, en partenariat avec le CIBE et ses adhérents, un cycle de formations techniques bois-énergie à destination des bureaux d'études, consultants, collectivités, animateurs énergies renouvelables, architectes, fournisseurs de combustibles, agents d'exploitation... Pour plus d'information sur les thèmes et les dates, se référer au [site internet d'Atlanbois](#).

Nouveaux adhérents

Le CIBE continue à rassembler de plus en plus d'acteurs engagés dans le développement du bois-énergie. Il compte aujourd'hui près de 130 adhérents répartis en 6 collèges :

- propriétés forestières et agricoles, gestionnaires des ressources et agriculteurs ;
- première et seconde transformations, négociants et recycleurs de bois, sociétés productrices de combustibles ;
- maîtrise d'ouvrage, structures d'accompagnement ;
- ingénierie ;
- maîtrise d'œuvre, constructeurs, équipementiers, énergéticiens ;
- membres bienfaiteurs.

Pour faciliter l'intégration des nouveaux adhérents en se faisant connaître auprès des « anciens », cette nouvelle rubrique les présente brièvement. Nous ont rejoints ces dernières semaines :

- APRORES : conseil technique et juridique, expertise forestière (Ain) ;
- BIOVAL ENVIRONNEMENT : bureau d'études et fournisseur de combustibles (Côte d'or) ;
- CABINET COUDERT : experts forestiers (Corrèze) ;
- CFERM INGENIERIE : bureau d'études, maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, énergies (Paris) ;
- DAUCHEZ-PAYET : bureau d'études, conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, performance environnementale (Paris) ;
- SNPGB : Syndicat national des producteurs de granulés de bois (Paris).



Mutualiser la maîtrise d'ouvrage des chaufferies bois et des réseaux de chaleur : une solution pour les petites villes et les gros bourgs

Pourquoi mutualiser la maîtrise d'ouvrage ?

Historiquement, le chauffage collectif au bois a concerné des installations de petite puissance (< 1 MW), plutôt situées en milieu rural. Ces installations ont été mises en place par des maîtres d'ouvrage pionniers accompagnés par des structures d'animation / sensibilisation, et financées par l'ADEME, les Conseils régionaux, les Conseils généraux... Ce tissu de petites installations, bien réparties sur le territoire, a servi de point d'appui et de références aux opérations de plus forte puissance qui se sont mises en place surtout à compter du milieu des années 2000 : substitution de chaudières fioul ou gaz par des chaudières bois dans des réseaux de chaleur existants ou création de réseaux de chaleur de 2 à 10 MW ex nihilo.

On constate aujourd'hui que la création de ces installations moyennes ou petites (< 1,5 MW) se heurte à certaines difficultés :

- vu les niveaux d'investissement, leur rentabilité nécessite toujours d'importantes aides publiques ;
- les pouvoirs publics ont exclu les installations de moins de 100 tep (sortie chaudière) du Fonds Chaleur ; elles peuvent seulement bénéficier des financements régionalisés (ADEME + Conseil régional...);
- les compagnies de chauffage, en deçà d'une taille critique minimale qui va en augmentant (de 5 000 vers 10 000 MWh/an), répondent de moins en moins aux consultations pour la mise en place d'une délégation de service public ;
- la création d'une régie pour des communes de moins de 5 000 habitants n'est pas toujours simple à mettre en œuvre (puis à gérer dans la durée) : complexité technique, contractuelle et financière, manque de personnel technique et administratif...

Pour faire face à cette situation, les promoteurs du chauffage collectif au bois cherchent à mutualiser la maîtrise d'ouvrage de ces petits projets, sous deux formes :

- **à l'échelle départementale**, afin d'assister les collectivités territoriales pour la création et la gestion d'une chaufferie bois ou d'un réseau de chaleur ;
- **à un échelon intercommunal plus restreint**, par exemple en créant une société publique locale (SPL) assurant la maîtrise d'ouvrage et la gestion du service public pour le compte des collectivités territoriales adhérentes.

Rappel : la commission MOP a réalisé une note clarifiant les **principales notions** (maîtrise d'ouvrage, délégation, assistance), ainsi que les **différentes compétences** en matière de production et de distribution de la chaleur et indique les **différents montages** possibles : en téléchargement dans l'espace adhérent.

Comment envisager le transfert de la maîtrise d'ouvrage ?

À l'échelle départementale, deux formes de mutualisation sont actuellement mises en œuvre :

- le transfert complet de maîtrise d'ouvrage : montage du projet puis gestion du service public pour le compte de la commune (cas du SYDED du Lot) ;
- le transfert partiel : montage du projet par un syndicat départemental (type syndicat d'énergie) puis gestion du service public par la commune après livraison des ouvrages ; cette solution est en principe non conforme au droit public car la maîtrise d'ouvrage ne peut pas scinder investissement et fonctionnement (circulaire NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2008 prise en application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités).

À l'échelle d'un territoire plus restreint regroupant plusieurs communes, l'objectif est de créer une régie ayant pour compétence la distribution de la chaleur. Cette démarche peut prendre plusieurs formes :

- le transfert de compétence à une intercommunalité existante (communauté de communes) ; toutes les chaufferies bois et réseaux de chaleur du territoire deviennent alors de la compétence de la communauté de communes ;
- la création d'une société publique locale (capitaux publics à 100 %, mais avec une gestion de type privé).

Qu'est-ce qu'une société publique locale (SPL) ?

Cette formule juridique est définie par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010. Les principes en sont les suivants :

- **société anonyme** régie par le Code de commerce dont la création relève d'une délibération des collectivités locales ou de leur groupement ;
- **capital public** détenu par au moins deux collectivités locales ;
- compétence pour exploiter un **service public à caractère industriel et commercial** ;
- intervention pour leurs actionnaires publics et sur **leur seul territoire** ;
- **gestion de droit privé** (comptabilité et personnel) mais possibilité de détachement de fonctionnaires territoriaux.

Les atouts des SPL sont nombreux :

- **maîtrise politique par les collectivités territoriales** actionnaires (capital, conseil d'administration...);
- **absence de mise en concurrence** par leurs actionnaires publics (respect du Code des marchés publics avec les tiers) ;
- **mandat confié par la collectivité à la SPL** pour des missions à effectuer pour le compte de la collectivité ;
- **performance, réactivité, souplesse** (gestion de droit privé) ;
- **ancrage territorial** (développement local et cohésion des territoires) adapté à la valorisation des ressources locales, à la création d'emplois de proximité et à des activités non délocalisables ;
- **administrateurs disposant d'une sécurité juridique** (responsabilité de la collectivité et non de l'élu mandataire) ;
- **transparence de la gestion** : contrôles internes et externes, à la fois publics et privés ;
- **priorité donnée à l'intérêt général et aux citoyens** primant sur l'intérêt strictement financier ;
- **solution évolutive** selon le contexte, le projet et les enjeux locaux.

Les missions dévolues à une SPL pour gérer un réseau de chaleur au bois pourraient prendre deux formes :

- **produire et distribuer de la chaleur renouvelable par le biais d'un réseau** ;
- **se limiter à la distribution de chaleur** qui relève obligatoirement de la compétence des collectivités territoriales et nécessite la création d'un service public à caractère industriel et commercial ; dans ce cas, la SPL achèterait la chaleur sortie chaudière ou au niveau d'une sous-station principale à une entreprise spécialisée agissant dans le cadre d'une activité privée industrielle et commerciale ; la production de chaleur n'est pas nécessairement une mission de service public et l'achat de chaleur, comme l'achat de combustible, n'est pas soumis au Code des marchés publics (articles 135 et 137).



Commission APR

« Approvisionnement des chaufferies et biocombustibles »

Coûts de production des combustibles bois : dépouillement en cours

Le dépouillement d'une trentaine de réponses à l'enquête sur la décomposition des coûts de combustibles bois a été effectué et les premiers résultats débattus lors de la réunion de la commission le 16 février. La représentativité en tonnage des réponses est forte (170 000 t de plaquettes forestières, 480 000 t de bois en fin de vie...). Toutefois, même si des résultats intéressants ont été mis en évidence, la diversité des cas de figure et le manque de précisions de certaines réponses rendent encore complexe l'interprétation des résultats sur plusieurs cas types. Suite à l'identification des éléments clés d'interprétation par un sous-groupe de travail, un document est en cours de préparation afin de rendre des résultats diffusables au plus vite. Entre temps, toute contribution complémentaire sur les grilles d'enquête reste bienvenue (questionnaires et notice d'enquête dans l'espace adhérent).

Prix du bois-énergie : une nouvelle mercuriale pour 2011

La première enquête révisée du CEEB relative aux prix et indices nationaux du bois-énergie a été effectuée début janvier 2011, grâce aux efforts des professionnels et avec le soutien du CIBE. Plus d'une centaine de retours a été enregistrée, ces réponses représentant un tonnage très significatif de matières bois combustibles (1,8 Mt/an hors granulés et briquettes). Ces premiers résultats ont été estimés suffisamment encourageants et fiables pour que le CEEB décide de les rendre publics, dès la phase test. Toutefois, l'indice 100 publié ne deviendra définitif que dans le courant de l'année 2011 lorsque le questionnaire d'enquête sera totalement stabilisé. La prochaine enquête trimestrielle aura lieu début avril 2011.

Dans l'espace adhérent : note de synthèse des travaux du groupe « prix du bois énergie » qui explique la démarche conduite pour la révision de l'enquête CEEB.

Mobilisation de biomasse forestière supplémentaire

Un appel à contribution a été lancé à tous les membres du CIBE pour établir un recensement des initiatives, aides, outils et méthodes contribuant à mobiliser davantage de biomasse forestière. Ces pistes sont destinées à alimenter la réflexion des pouvoirs publics (ADEME, MAAPRAT, MEDDTL) quant aux moyens à consacrer à la stimulation de l'offre de bois, en regard des financements affectés au développement des unités consommatrices, notamment dans le cadre du Fonds Chaleur. Merci d'envoyer vos contributions au secrétariat de la commission APR.

Pour une diffusion large de la classification professionnelle des combustibles bois

Cette classification professionnelle élaborée par la commission APR a fait l'objet d'une note explicative de présentation et d'utilisation. Sa large diffusion et sa mise en application sont maintenant du ressort en premier lieu des membres du CIBE, au travers des structures d'animation de la filière bois-énergie, des interprofessions forêt / bois et des directions régionales de l'ADEME. Un retour d'expérience sera organisé.

[Télécharger](#)

Classification professionnelle

Programme 2011

Le programme 2011 de la commission s'articule autour de trois thématiques :

- coût de production, prix du bois-énergie et indexation ;
- outils de caractérisation technique, professionnelle et réglementaire des combustibles bois ;
- stratégie et outils de développement pour la mobilisation de biomasse énergie, avec notamment deux diagnostics régionaux : Picardie (réunion régionale le 9 juin 2011) et Bourgogne (en octobre).

Commission REX

« Retour d'expérience de conception, construction et exploitation »

Travaux 2010

La commission a achevé les travaux engagés en 2010 sur le génie civil des installations et son impact sur les projets, et sur la technologie de condensation des fumées comme voie de progrès en termes d'efficacité énergétique.

Co-présidence de la commission

Christophe HUON (Energico) qui assurait la co-présidence de la commission aux côtés de Christophe PASCUAL (Cofely) a souhaité passer la main. Merci à lui de son engagement et de son efficace activité depuis plus de trois ans au sein de la commission dont il compte bien rester membre actif. Pierre-André VILLENEUVE, Directeur du développement chez Girus, lui succède. Bienvenue à lui !

Programme 2011

La commission, lors de sa réunion du 2 février, a défini son programme de travail pour 2011. Il comporte trois thèmes principaux :

- les bonnes pratiques en termes d'exploitation des chaufferies bois (ou comment concilier efficacité énergétique et environnementale tout en assurant les performances économique et technique attendues) ;
- retour d'expérience sur les chaufferies en container, très développées en Autriche par exemple pour des puissances de moins de 200 kW ;
- amélioration de l'adéquation entre les besoins et les moyens de production, particulièrement au regard des possibilités de variation de charge d'une chaudière bois (solutions techniques envisageables, notamment par système de stockage d'énergie).

La prochaine réunion (le 23 mars à Besançon, en marge du Salon Bois-Energie) prévoit un premier examen des contributions sur certains de ces sujets. Une partie de cette rencontre sera consacrée au thème des chaufferies container, avec le retour d'expérience de constructeurs et opérateurs sur cette technologie, ses objectifs et ses limites.



Commission MOP

« Montage des projets aux plans administratif, financier et fiscal »

Situation de référence « normative » pour l'étude de projets bois-énergie

L'équilibre économique des projets est aujourd'hui évalué au cas par cas par rapport à une situation de référence, en coût complet de la chaleur, pour laquelle il n'existe pas, ni de référence objective, ni même de mécanisme partagé permettant de l'établir. Ce point est une source de difficultés notamment avec les maîtres d'ouvrage. L'objectif du travail réalisé est de collecter le retour d'expérience des modes d'établissement de ces situations de référence (en cohérence avec les « cas types » développés par le CIBE pour le chauffage collectif), d'en faire un premier état des lieux, et de proposer des méthodes de cadrage qui puissent favoriser l'harmonisation en la matière. Disponible dans l'espace adhérent.

Positionnement du granulé dans le secteur collectif

La première réunion d'avancement de cette action, menée conjointement avec le SNPGB et s'appuyant sur les outils de simulation du CIBE, a eu lieu le 19 janvier 2011 à Angers, dans les locaux de l'ADEME. Aux cas types précédemment identifiés (petit collectif, tertiaire isolé, installations moyennes et réseaux de chaleur, sites industriels) a été ajouté le cas des ZAC en création, avec une montée en puissance étalée sur plusieurs années. Le groupe de travail recherche des exploitants expérimentés dans la conduite et l'entretien d'installations au granulé de moyenne puissance (de 400 kW à 1 MW).

Freins au développement de la biomasse dans l'industrie

Grâce au renfort de nouveaux membres complétant l'expérience de la commission dans le secteur industriel, l'analyse des freins et des leviers dans ce secteur a été formalisée et fait désormais l'objet d'un travail de validation / enrichissement.

Commission RES

« Stratégie de développement et promotion de la chaleur au bois »

Réseaux de chaleur au bois : fichier, carte et plaquette de promotion

La base de données a été mise à jour, intégrant les installations mises en service en 2010. Une carte visualise de façon explicite la répartition de ces réseaux dans l'Hexagone. La plaquette à l'usage des collectivités et porteurs de projets a été finalisée et sera disponible au Salon Bois-Energie à Besançon.

[Télécharger](#)
Carte réseaux bois

Séminaire « le réseau de chaleur : un vecteur de développement du bois-énergie »

Un séminaire sur le thème « le réseau de chaleur : un vecteur de développement du bois-énergie » se déroulera le 24 mars de 10h à 13h à Besançon, à l'occasion du Salon Bois-Energie : enseignements de l'enquête 2009 sur les réseaux de chaleur au bois, spécificités de ces derniers, outil de simulation technico-économique réalisé par le CIBE et présentation du Fonds Chaleur. Une visite des chaufferies bois du réseau de chaleur de Planoise et de l'école de Fontaine-Ecu est proposée l'après-midi par BEES et la Ville de Besançon.

Programme 2011

La commission s'est saisie de deux sujets très importants pour la promotion de la filière :

- la tarification de la chaleur, qu'il convient de rendre plus adaptée et incitative par rapport à celle pratiquée à partir de combustibles traditionnels ;
- le cadre législatif qui devrait être mis en place, à travers une loi chaleur (à l'instar de la loi électricité) pour définir les directives permettant le développement harmonieux notamment de la filière bois-énergie et en valoriser ses atouts.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 15 avril 2011 à Paris.

Commission ANI

« Animation bois-énergie »

Structures d'animation bois-énergie et fournisseurs de combustibles bois

La commission a recensé une centaine de structures intervenant dans l'animation bois-énergie au niveau régional, départemental voire territorial, et identifié plus de 200 fournisseurs de combustibles bois commercialisant plus de 1 000 tonnes par an à destination des chaufferies collectives et industrielles. Les cartes réalisées seront présentées sur le stand du CIBE au Salon Bois-Energie à Besançon.

[Télécharger](#)
Carte animation
[Télécharger](#)
Carte approvisionnement

Bilan du Fonds Chaleur 2010

La commission s'est réunie virtuellement (téléphone + web conférence) le 10 mars 2011. A cette occasion, Sylvain BORDEBEURE (ADEME) a présenté un bilan du Fonds Chaleur 2010 et les orientations / priorités du Fonds Chaleur pour 2011.

[Télécharger](#)
Présentation ADEME

Réunion annuelle des animateurs bois-énergie

La première réunion annuelle des animateurs bois-énergie devrait se tenir en novembre 2011, sur deux jours. Elle permettra aux animateurs de se connaître (ce qui n'est bien souvent pas le cas aujourd'hui), de s'informer, de débattre de thèmes divers en lien avec leur travail quotidien, de se faire reconnaître par les pouvoirs publics (financeurs et décideurs, notamment ADEME, Régions, Départements...) comme acteurs incontournables de la filière et de leur faire part de leurs besoins.

